

Les instances - Les prix littéraires

La politique des bas prix

René Lapierre

Volume 23, numéro 2 (134), mars–avril 1981
L'institution littéraire québécoise

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60252ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lapierre, R. (1981). La politique des bas prix. *Liberté*, 23(2), 53–56.

La politique des bas prix

RENÉ LAPIERRE

Nous savons tous plus ou moins ce qu'est un *prix* littéraire : certaine distinction que l'on décerne à un auteur et qui, selon l'identité du donateur, est dotée d'un pouvoir plus ou moins grand d'*illustration* de l'œuvre primée. Par exemple le Nobel. Il faut cependant remarquer tout de suite que cette reconnaissance prend un caractère général (universel) ou relatif (local) suivant la nature du prix décerné ; le prix France-Acadie, le prix France-Québec ne tiennent pas devant une œuvre le même langage que le prix David. Les significations ici ne sont pas forcément les mêmes, toutes les lectures ne convergent pas nécessairement. La mesure du prix, comme on sait, est au moins aussi variable et fluctuante que celle de l'œuvre qu'il souligne. (Qui voudrait par exemple du prix du C.L.F. ?) Il est ainsi des prix qui s'attachent au mérite global d'une création (qui en fondent en un autre langage les pouvoirs) et d'autres qui ne retiennent qu'un ou quelques-uns des sens (valeurs) qu'elle propose : un aspect politique, social, écologique, religieux, etc. Par exemple le prix Duvernay à Michèle Lalonde, le prix Goncourt à Antonine Maillet ; c'est du reste là le cas, on le sait, de la plupart des prix littéraires du monde entier. Les exceptions sont rares, et en général célèbres.

De façon générale, cependant, ces modalités de fonctionnement du système n'ont guère d'incidence sur la définition générique du *prix* lui-même, toujours perçu comme un des indices (sinon l'indice premier) de la valeur d'une œuvre. Le prix sert ainsi à fixer un cours, comme une cote à la bourse ; le mot d'ailleurs est resté collé, tout naturellement, à son sens étymologique (*pretium* = valeur d'une chose).

Le fonctionnement de ce système, comme le mouvement des actions à l'échelle des valeurs industrielles, est d'autre part assez irrégulier ; il présente bien quelques paramètres, mais il reste dans l'ensemble plutôt capricieux et difficilement prévisible. Après l'échec *in extremis* des *Cordes-de-bois*, en 1977, il devenait ainsi probable qu'Antonine Maillet recevrait un jour le Goncourt ; on n'aurait jamais pu croire cependant — avant 1977 — que ce serait *Pélagie* (pas même une œuvre, à proprement parler) qui le lui donnerait. Ce fut si l'on peut dire un Goncourt de circonstances ; mais cela importe peu : à l'intérieur de l'institution littéraire française, ce prix a fixé l'œuvre tout en haut de l'échelle marchande des valeurs, et réglé sa circulation depuis lors.

On remarque toutefois que les prix littéraires qui retiennent à ce point l'attention ne sont pas nombreux (on pense au Nobel, au Goncourt, au Médicis, au Femina et à quelques autres) ; on constate par ailleurs qu'aucun d'entre eux (même si on allongerait considérablement cette petite liste) n'est québécois. En fait, il est curieux de constater que dans l'ensemble, les prix québécois ne paraissent absolument pas se plier au modèle universel du fonctionnement des prix littéraires. Les pouvoirs, les effets des prix français et québécois ne sauraient évidemment, pour des raisons d'abord quantitatives, se comparer ; là n'est pas l'idée. Mais même après un rajustement des proportions, il semble que le prix littéraire ici ne « parle » pas de la même manière, et qu'il ne signifie pour presque tout le monde à peu près rien. Ce n'est plus une simple question de quantité du marché ; paradoxalement en effet, malgré que leur signification et leur incidence globale soient à peu près nulles, les prix littéraires annuels se multiplient au Québec depuis quelques années. Et l'on continue de leur accorder dans le milieu — là seulement, du reste, dans la plupart des cas — une assez grande importance. Il y a là à première vue quelque chose d'étrange et de contradictoire.

La structure de l'institution littéraire québécoise en effet ne semble pas assez forte pour supporter — donner du sens à — l'existence de ses propres prix, dont pourtant la liste ne cesse de s'allonger ; pourquoi cela ? Parce que contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays auxquels on reconnaît — et qui se savent — d'emblée le statut de *producteurs* linguistiques ou artistiques (la France, la Suède ou les États-Unis, par exemple), les prix littéraires du Québec ne cautionnent absolument rien. À part peut-être le prix David — qui restera prestigieux tant qu'il restera des écrivains prestigieux auxquels il pourra être décerné — le prix Robert-Cliche et le grand prix de la Ville de Montréal, les prix québécois ne fixent aucun cours, ils n'ajoutent rien à l'objet qu'ils « consacrent ». Ce sont des prix muets. Et l'on n'entend pas leur langage, on ne perçoit pas leur signification parce qu'ils se détournent en tant que prix de leur fonction ordinaire, c'est-à-dire de cette pratique qui consiste à prêter à une œuvre leur caution. Les prix littéraires au Québec pervertissent en quelque sorte la fonction du prix : ce qu'ils sanctionnent, ce qu'ils signalent n'est pas l'existence d'une œuvre, mais plutôt celle du système dans lequel cette œuvre a pu être produite. À travers eux, c'est notre institution qui cherche à se donner la garantie de sa propre existence ; ces prix dès lors ne prouvent rien, ils n'attestent rien d'autre que l'existence même du cadre institutionnel qui les a créés. Ils parlent tout simplement d'eux-mêmes ; ils ne cherchent pas alors à consacrer une œuvre autant qu'à trouver dans cette œuvre la consécration de leur propre existence en tant que prix, et partant, celle de l'ensemble de l'activité éditoriale du Québec (ou encore celle d'une maison spécifique) en tant que producteur littéraire. Le *Journal de Montréal*, absent jusqu'au dernier Salon du Livre de la scène littéraire, s'est ainsi décerné pour s'y introduire le prix Michel Beaulieu et le prix Yolande Villemaire ; *La Presse* dans un autre contexte s'est attribué le prix Gilles Marcotte (parmi les plus prestigieux) et jadis la revue *Études françaises* s'est donnée le prix Gaston Miron, qu'elle ne méritait pas.

Il y a bien sûr des exceptions, des nuances à apporter. Mais dans l'ensemble, les prix littéraires québécois s'articulent autour d'un principe unique : celui de l'autoréférentialité. C'est évidemment problématique bien qu'en général ce phénomène ne soit pas considéré comme tel ; nos prix littéraires en effet ne sont

pas pour autant dépourvus d'utilité, ils servent bel et bien croit-on à quelque chose d'indispensable : l'élaboration d'une *conscience de soi* de l'institution littéraire et la confirmation de ce pouvoir qu'elle aurait, elle aussi, de reconnaître et de consacrer comme il se doit des œuvres et des auteurs. À cause d'une sorte de blocage de ce processus au stade du miroir, cependant, ce système ne remplit pas ici sa seconde fonction ; d'excellents livres (il faut également à ce propos incriminer le système de l'information littéraire) tombent ainsi dans le désert, l'institution étant incapable actuellement de se reconnaître en eux. Sur ce point du reste ses exigences sont précises, voire exclusives : elle commande du normatif, non de l'exceptionnel ; et elle obtient en général ce qu'elle veut.